

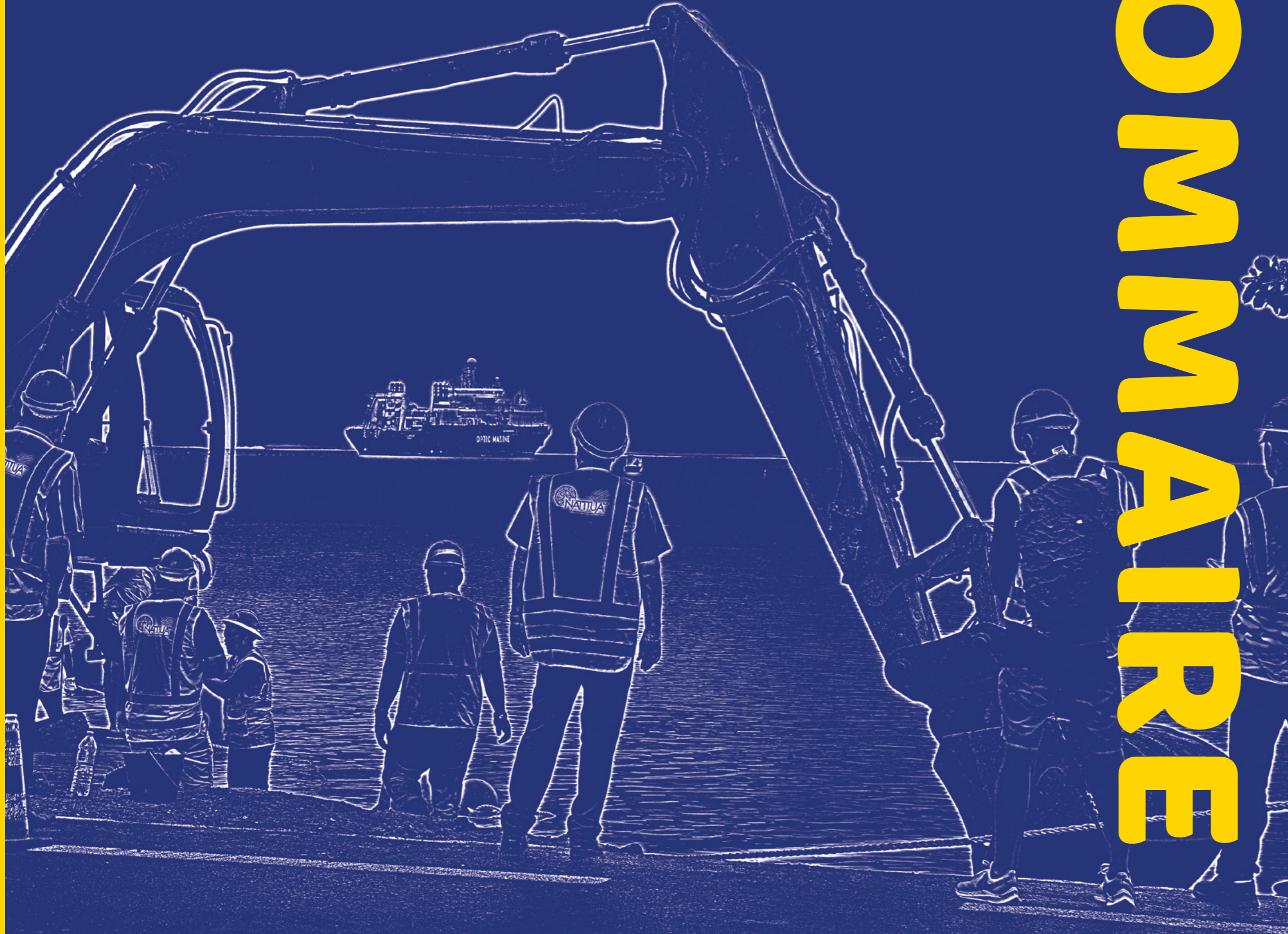
# N w



## Rapport d'activité



# SOMMAIRE



- 4 **01.**  
Statut  
et missions
- 6 **02.**  
Organisation  
du Groupe OPT
- 12 **03.**  
Chiffres clés  
du Groupe OPT
- 20 **04.**  
Faits marquants  
de l'année 2023
- 30 **05.**  
États  
financiers
- 34 **06.**  
Évolutions prévisibles  
et perspectives d'avenir
- 38 **07.**  
Groupe OPT  
et actions RSE

# Statut et missions

L'Office des Postes et Télécommunications (OPT) est un établissement public à caractère industriel et commercial, créé par la délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985 modifiée. Ses missions et son fonctionnement sont régis par le code des postes et télécommunications. S'agissant des produits et services commercialisés par l'Office dans le domaine des services financiers, ceux-ci relèvent du code monétaire et financier.



## Le Conseil d'administration 2023

En tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) et aux termes de l'arrêté n° 1244 CM du 2 septembre 2015 portant modification des règles de gouvernance de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) suivi de l'arrêté n° 215 CM du 2 mars 2017 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT), son conseil d'administration comprend en 2023 huit membres avec voix délibérative, composé comme suit :

- le président-directeur général de l'OPT
- six représentants de la Polynésie française
- le représentant titulaire du personnel ou son suppléant, désigné dans les conditions fixées par délibération du conseil d'administration

### Avant les élections territoriales 2023

**M. JEAN-FRANÇOIS MARTIN**  
Président-directeur général de l'OPT

**M. ÉDOUARD FRITCH**  
Président de la Polynésie française

**M. YVONNICK RAFFIN**  
Ministre des Finances, de l'Économie, chargé de l'Énergie, de la Coordination de l'action gouvernementale, de la Protection sociale généralisée et des Télécommunications

**M. JEAN-CHRISTOPHE BOUISSOU**  
Vice-président et ministre du Logement et de l'Aménagement, chargé des Transports inter-insulaires

**MME VIRGINIE BRUANT**  
Ministre du Travail, des Solidarités et de la Formation, chargée de la Condition féminine, de la Famille et des Personnes non autonomes

**M. ANTONIO PEREZ**  
Président de la commission législative chargée de l'Économie

**MME BÉATRICE LUCAS**  
Présidente de la commission législative chargée de l'Économie numérique

**M. TEIVA CHAVEZ**  
Représentant du personnel

### Après les élections territoriales 2023\*

**M. JEAN-FRANÇOIS MARTIN**  
Président-directeur général de l'OPT

**MME VANNINA CROLAS**  
Ministre chargée de la Fonction publique, de l'Emploi, du Travail, de la Modernisation de l'administration et de la Formation professionnelle

**M. TEVAITI-ARIIPAEA POMARE**  
Ministre chargé de l'Économie, du Budget, des Finances, chargé des Énergies

**MME ÉLIANE TEVAHITUA**  
Vice-présidente et ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur, de l'Environnement, du Foncier, de l'Artisanat, chargée des Relations avec les institutions

**M. JORDY CHAN**  
Ministre chargé des Grands Travaux, chargé des Transports terrestres et maritimes

**MME ÉLISE VANAA**  
Présidente de la commission législative chargée de l'Économie

**MME BÉATRICE FLORES-LE GAYIC**  
Présidente de la commission législative chargée de l'Économie numérique

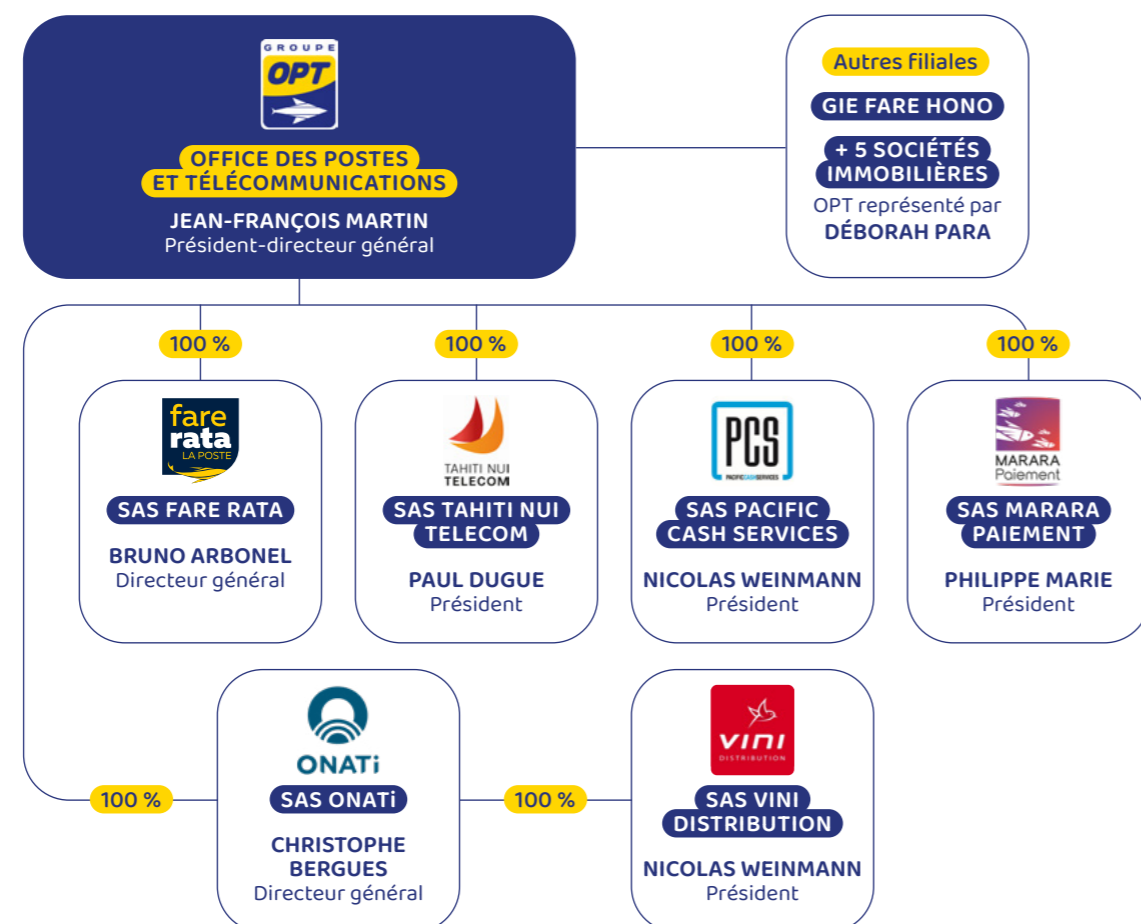
**M. MOANA PIHATARIOE**  
Représentant du personnel

\* suite à l'arrêté n° 942 CM du 30 juin 2023

# NO

## Organisation du Groupe OPT

Le début de la dernière décennie écoulée a été marqué par l'adoption du plan quinquennal baptisé Ambition 2020, visant essentiellement l'amélioration de la performance des métiers du groupe. Ces travaux ont entraîné une évolution conséquente de l'organisation du Groupe OPT à travers la restructuration de l'établissement public industriel et commercial (EPIC) historique OPT, doté de la personnalité publique, exerçant dorénavant le rôle d'entité tête du Groupe et les activités d'une holding supervisant ses sociétés filiales.



Après plusieurs exercices consacrés à d'importants travaux préparatoires, l'année 2019 avait été une année synonyme de révolution avant la mise en œuvre effective, dès l'année suivante, de la nouvelle organisation du Groupe OPT, voulue par ce plan quinquennal.

Tous les secteurs d'activité ont été fortement impactés par cette réorganisation et plus encore celui des télécommunications, « rassemblé » au sein d'une seule et unique entité, la société ONATI, en lieu et place de deux sociétés distinctes jusqu'alors (la société Vini et l'OPT). Mais ce ne sont pas là les seuls changements à être intervenus durant ces années névralgiques, marquées également par la crise sanitaire liée à la COVID 19 et par ses lourdes conséquences sur l'économie locale globale.

C'est dans un contexte de déficits financiers importants au niveau de certaines de ses activités, des déficits lui imposant des objectifs de performance afin d'assurer la continuité de son exploitation dans le futur, que le Groupe OPT, fort de cette nouvelle organisation, s'est fortement engagé durant les exercices suivants à réduire encore ses charges de fonctionnement. Une volonté d'optimisation renforcée qui a perduré en 2023, d'abord sous la forme d'un plan de rigueur 2023-2025, largement prévalent durant l'exercice avant de prendre la forme d'un plan de performance (PREF), présenté pour sa part officiellement en janvier 2024 et prévu pour être déroulé sur la période 2024-2028.

## Les différentes filiales

- SECTEUR POSTAL
- SERVICES FINANCIERS
- TÉLÉCOMMUNICATIONS
- MULTIMÉDIA

### La SAS ONATI

La SAS ONATI est spécialisée dans l'exploitation de la téléphonie fixe et mobile, de l'internet (en tant que fournisseur d'accès) et du bouquet de chaînes audiovisuelles. Les produits et services qu'elle commercialise le sont sous la marque Vini (voir SAS Vini Distribution).

ONATI, leader sur l'ensemble de ses marchés, est et reste le seul opérateur intégré du Pays. Suite aux opérations de fusion simplifiée avec la SAS Vini, ONATI a récupéré les titres de la SAS Vini Distribution ainsi que ceux de la SCI Fare Hinoi.

### La SAS Vini Distribution (VD)

Cette SAS constitue le réseau de distribution des services et produits de communication de la SAS ONATI. Cela recouvre les services de téléphonie fixe et mobile, les services internet fournis à partir des réseaux cuivre ou fibre optique, les offres proposées en matière télévisuelle ainsi que des offres de réseau spécifiquement dédiées aux entreprises.

Suite p. 8 →



### La SAS Fare Rata

Créée initialement pour porter les activités postales et les services financiers du Groupe OPT, Fare Rata assure notamment la gestion de tous les bureaux de poste en Polynésie ; un très vaste périmètre d'intervention qui lui permet de garantir des services au plus près de la population. Depuis août 2022, l'activité des services financiers a été transférée à la SAS Marara Paiement.

### La SAS Tahiti Nui Télécom

Véritable « porte d'accès des télécoms » du *Fenua*, la société TNT est un rouage essentiel du Groupe OPT permettant de garantir l'ouverture au reste du monde. Société spécialisée dans la vente de matériels et logiciels informatiques, elle est concrètement chargée d'assurer l'étude, la réalisation, l'hébergement, la maintenance et l'exploitation de tout système, équipement ou service dans le domaine des télécommunications. Elle est aussi en charge de la gestion des données informatiques.

Afin d'être en capacité d'assurer ses missions, elle héberge des infrastructures sur des sites protégés répondant entièrement aux exigences de sécurité internationales. Il s'agit essentiellement, depuis plusieurs années, de :

- la station satellitaire internationale et domestique ;
- la station du câble sous-marin Honotua ;
- la station Gallileo, fournisseur de service européen de géo-positionnement ;
- la tête de réseau audiovisuelle qui traite les flux vidéo pour les offres de services télévisuels Vini ;
- du premier data center de Polynésie, qui hébergeait, en 2023, 170 clients répartis comme suit : **entreprises : 74 %** notamment EDT, ONATi, Banque de Tahiti, OSB ; **services du Pays et communes : 14 %** dont le CHPF, la CPS, les communes de Papeete, Piraé et Faa'a entre autres ; **établissements scolaires et associations : 12 %** ;
- et enfin d'une plateforme de *cloud* (AMA) dédiée aux entreprises locales et internationales.



L'année 2023 aura été particulièrement intense pour la société TNT dont l'activité a été marquée par l'implantation de **18 infrastructures de réception des antennes de One Web** et la réalisation du **data center associé**, livré au 15 janvier 2024 ; la mise en exploitation de ce nouveau téléport de communication relié à une constellation de 648 satellites ayant été prévue pour **courant mars 2024**.

### → SECTEUR MONÉTIQUE

### → SECTEUR BANCAIRE

### La SAS Marara Paiement

C'est dans la perspective d'évolution globale du Groupe OPT pour s'adapter au mieux au besoin de ses clients et dans le même temps dans le respect des réglementations bancaires qu'a été créée la SAS Marara Paiement, vouée à reprendre la gestion des services financiers du Groupe OPT (comptes CCP). Le démarrage effectif de son activité date du mois d'août 2022.

Marara Paiement, c'est d'abord une équipe de 70 collaborateurs, venus d'horizons divers et complémentaires, constituée pour servir au mieux la clientèle et porter la stratégie de développement du Groupe OPT. Sa mission est d'accompagner les 64 000 clients répertoriés au travers des bureaux de poste de Fare Rata, répartis sur les cinq archipels de la Polynésie française.



L'exercice 2023 aura en particulier été ponctué par l'arrêt de l'émission de chèques (début août) sur instruction de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution), le renforcement de la sécurité des cartes privées (Fenua) et la mise en place de trois nouveaux DAB pour remplacer les appareils défectueux du réseau (à Fakarava, à Taihoae et au Fare Tony pour Papeete).

Suite p. 10 →





#### La SAS Pacific Cash Services (PCS)

Créée en décembre 2017, la société Pacific Cash Services a pour objet la gestion et le transport des fonds et valeurs principalement pour le compte de la SAS Fare Rata, pour ONATi ainsi que pour d'autres clients.

#### La SA Océanienne de services bancaires (OSB)

Premier centre monétique interbancaire territorial, elle est également spécialisée dans l'édition et la personnalisation de documents sécurisés et confidentiels, assurées précédemment, dans le cadre du secteur éditique du Groupe OPT, par la SA Océanienne d'industrie (ODI).

**Participation du Groupe OPT à hauteur de 21,76 % d'intérêts.**

#### La SA Océanienne de financement (OFINA)

Elle exploite la licence d'émission des cartes American Express sur les territoires de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie, et réalise également des opérations de banque par l'octroi de crédits à la consommation.

**Participation du Groupe OPT à hauteur de 24,71 % d'intérêts.**

#### → SECTEUR IMMOBILIER

##### Les sociétés civiles immobilières

Les sociétés civiles immobilières Fare Fenua, Fare Hotu, Fare Hinoi, Tua Rata et Le Flamboyant sont dédiées à la construction et à la gestion d'immeubles à usage professionnel dans le cadre d'une organisation interne au Groupe.

##### Le groupement d'intérêt économique Fare Hono

Le groupement d'intérêt économique Fare Hono a pour objet exclusif de faciliter à chacun de ses membres (les SCI et PCS) l'exercice de leur activité par la mise en commun de leurs moyens.

#### → SECTEUR DE LA PRODUCTION SOLAIRE

##### La SAS Ahitea

C'est la société en charge de réaliser et gérer une ferme photovoltaïque pour les besoins spécifiques en énergie du Groupe OPT.



# Chiffres clés du Groupe OPT

répartis entre les différentes sociétés



## Chiffres clés de l'année 2023 pour le Groupe OPT

CHIFFRE D'AFFAIRES NET  
DU GROUPE OPT :

**22,340**  
milliards de Fcfp

RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ  
POUR LE GROUPE OPT :

**- 2,372**  
milliards de Fcfp

MONTANT GLOBAL  
DES INVESTISSEMENTS DE L'OPT\* :

**7,5**  
milliards de Fcfp

*\*hors mouvements de comptes à comptes*

Câble sous-marin domestique  
Natitua Sud :

**1,462 milliard de Fcfp**

Extension du réseau mobile 4G :

**259 millions de Fcfp**

Investissements télécoms  
du programme service public  
(poursuite du déploiement  
de la fibre FTTH, travaux pour le câble  
sub-lagonaire Teahūpo'o/Tautira, etc.) :

**1,422 milliard de Fcfp**

Investissements du programme  
de télécommunications (évolutions  
des réseaux WDM et Ethernet,  
modernisation des réseaux  
de transmission aux Marquises  
et à Mataiva, etc.) :

**1,943 milliard de Fcfp**

Poursuite du développement du SI NOA :

**415 millions de Fcfp**

## La SAS ONATi

Le plan stratégique Ambition 2020 a, entre autres modalités internes de fonctionnement nouvelles, impliqué le regroupement des activités de télécommunications du Groupe OPT au niveau d'un nouvel opérateur de télécommunications : la SAS ONATi, société spécialisée dans l'exploitation de la téléphonie fixe et mobile, du bouquet de chaînes audiovisuelles ainsi que dans la gestion technique et commerciale de l'accès au réseau internet. L'exercice 2023 aura été notamment ponctué, à son niveau, par la signature d'un partenariat avec Canal+.



### Téléphonie mobile

PARC VOIX ET DONNÉES :

**202 969**  
abonnés

au téléphone mobile au 31 décembre  
2023 (contre 201 904 à fin 2022)

PARC DATA  
(INTERNET MOBILE EXCLUSIVE) :

**16 147**  
abonnés

à fin 2023 (contre 14 925 à fin 2022)



### Téléphonie fixe

**56 691**  
abonnés

au téléphone fixe au 31 décembre  
2023 contre 56 524 abonnés  
à fin 2022

Suite p. 14 →



## Internet

PARC D'ABONNÉS INTERNET FIXE  
AU 31 DÉCEMBRE 2023 :

**47 942**  
abonnés

contre 47 752 à fin 2022

**1 754**  
liaisons louées

en 2023, contre 1788 lignes en 2022

**66 000**  
lignes équivalents  
logements éligibles  
à très haut débit

(FTTH, fiber to the home –  
fibre à domicile) au 31 décembre 2023  
(contre 59 600 à fin 2022)

**19 852**  
lignes connectées  
à la fibre (FTTH)

au 31 décembre 2023  
(contre 14 431 à fin 2022)



## Chiffres globaux de ONATi

CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS :

**15,923**  
milliards de Fcfp

en 2023, contre 16,557 milliards  
de Fcfp pour l'exercice 2022,  
soit - 633,1 millions de Fcfp (- 3,8 %)

CHIFFRE D'AFFAIRES  
DE LA TÉLÉPHONIE FIXE :

**3,095**  
milliards de Fcfp

en 2023, contre 3,299 milliards  
de Fcfp pour l'exercice 2022,  
soit - 204,7 millions de Fcfp (- 6,2 %)

CHIFFRE D'AFFAIRES  
DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE :

**6,009**  
milliards de Fcfp

en 2023, contre 6,123 milliards  
de Fcfp pour l'exercice 2022,  
soit - 113,9 millions de Fcfp (- 1,9 %)

La stratégie audiovisuelle de ONATi a par ailleurs été revue en 2022 pour aboutir, en 2023, à la signature d'un contrat de partenariat avec Canal+, le 3 mai de l'exercice. Ce contrat prévoit notamment que la SAS ONATi assure dorénavant la commercialisation, la facturation et l'encaissement pour le compte de Canal+ à l'échelle de la Polynésie française.

CHIFFRE D'AFFAIRES  
DE L'INTERNET FIXE :

**3,430**  
milliards de Fcfp

en 2023, contre 3,491 milliards  
de Fcfp pour l'exercice 2022 (- 1,7 %)

CHIFFRE D'AFFAIRES  
INTERCONNEXION :

**328,3**  
millions de Fcfp

en 2023, contre 496,5 millions  
de Fcfp pour l'exercice 2022,  
soit - 168,2 millions de Fcfp (- 33,9 %)

→ Cette baisse s'explique  
par la révision des tarifs TAM SMS  
en 2023, au titre de 2022  
(ce qui a généré l'émission d'un avoir  
de 90 millions de Fcfp) et de 2023

Dans ce cadre, ONATi perçoit une rémunération basée sur un système de commissionnement variable selon les offres. Ce partenariat, qui a entraîné une modification du modèle économique de l'activité, a donné lieu au lancement des offres Canal+ en octobre 2023 et à une migration des abonnés TV VINI vers Canal+ s'étalant d'octobre 2023 à mars 2024.

Suite p. 16 →





## La SAS Fare Rata

La société Fare Rata a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour réaliser la fusion des équipes commerciales de l'activité postale avec celles de l'activité bancaire voulue par le projet stratégique Ambition 2020. En 2022, l'exploitation des services financiers a été transférée à la SAS Marara Paiement, en qualité d'établissement de paiement autorisé notamment à utiliser le code banque détenu par l'OPT (14168). Depuis lors, la SAS Fare Rata s'est essentiellement recentrée sur ses activités postales.

Pour la partie réseau, en 2023, la SAS Fare Rata gère 27 agences et annexes TOTAIETE ainsi que 59 agences et annexes TAM ; soit 86 agences et annexes réparties sur les cinq archipels. Ce qui représente un taux de couverture de 98,6 % de la population.



### Chiffres clés de Fare Rata

CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL :

**2,917**  
milliards de Fcfp

en 2023, contre 3,108 milliards de Fcfp pour l'exercice 2022 (- 6 %)

CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ACTIVITÉ COURRIER ET PHILATÉLIE :

**1,363**  
milliard de Fcfp

en 2023, contre 1,382 milliard de Fcfp pour l'exercice 2022, soit - 19 millions de Fcfp (- 1,4 %)

CHIFFRE D'AFFAIRES DES AFFRANCHISSEMENTS SEULS :

**1,181**  
milliard de Fcfp

en 2023

**46 millions de Fcfp**  
représentés par les prestations philatéliques

VENTES DE MARCHANDISES :

**198**  
millions de Fcfp

en 2023, contre 166 millions de Fcfp pour l'exercice 2022 dont 8 millions de Fcfp pour l'activité postale et 189 millions de Fcfp pour les marchandises de télécommunications

TAXES ET QUOTES-PARTS SUR LES COLIS POSTAUX :

**219**  
millions de Fcfp

CHIFFRE D'AFFAIRES LIÉ AUX REVERSEMENTS SUR TRAFICS INTERNATIONAUX :

**410,4**  
millions de Fcfp

en 2023, contre 402 millions de Fcfp pour l'exercice 2022, soit + 8,4 millions de Fcfp (+ 2,6 %)

CHIFFRE D'AFFAIRES DES BOÎTES POSTALES :

**158,9**  
millions de Fcfp

en 2023, contre 156 millions de Fcfp pour l'exercice 2022 (+ 1,9 %)

**54 831 boîtes postales facturées**  
à fin 2023 contre 55 130 en 2022

**421,042 tonnes**  
de courriers et colis ont été traités à l'import pour 208 483 objets suivis

**88,287 tonnes**  
pour 47 898 objets traités à l'export en 2023

**17 208 colis Chronopost**  
ont aussi été traités en 2023 à l'import, dont 7 344 objets taxables

**Entre 1 500 et 1 800/mois**  
requêtes reçues en moyenne par le nouveau centre de la relation client (CRC) officiellement créé en avril 2023



### Fenua Market

En octobre 2022, la SAS Fare Rata a lancé Fenua Market, une marketplace dédiée aux commerçants, en partenariat avec la CCISM et l'OSB. Ce projet a été conçu pour répondre aux besoins croissants des commerçants polynésiens en matière de solutions de commerce électronique mais aussi avec l'objectif de renforcer l'activité colis.

**71 COMMERÇANTS**  
**AVEC 2 500 PRODUITS**  
**RÉFÉRENCÉS ET 12 000**  
**VISITEURS UNIQUES**

Après une phase d'amorce en août, Fenua Market a été lancée officiellement le 4 septembre 2023. Rapidement, 71 commerçants l'ont rejointe avec 2 500 produits référencés et 12 000 visiteurs uniques ont été recensés par mois sur ses pages, vues 50 000 fois par mois en moyenne. Son activité a généré 2 MF CA depuis son lancement jusqu'à sa mise en sommeil fin septembre 2024 suite à l'information de non-conformité de la solution PSC par l'ACPR. Une recherche de solution alternative était en cours à la fin de l'exercice avec un délai minimum de 12 mois pour envisager une reprise de l'activité.

Suite p.18 →





## La SAS Marara Paiement

Cette nouvelle filiale détenue à 100 % par le Groupe OPT a commencé à exercer ses activités le 3 août 2022.



### Chiffres clés de Marara Paiement

#### PRODUIT NET BANCAIRE :

**1 058**  
millions de Fcfp

en 2023, contre 343 millions de Fcfp en 2022 sur 5 mois d'exercice, soit une progression de 715 millions de Fcfp (+ 308 %)

**55 501**  
comptes de paiement

au 31 décembre 2023  
contre 65 108 comptes de paiement au 31 décembre 2022 (et 53 836 comptes au 31 décembre 2021)

**167 193**  
fiches clients

au 31 décembre 2023  
contre 162 707 fiches clients à fin 2022

#### AVOIRS DES TITULAIRES DE COMPTES DE PAIEMENT :

**18**  
milliards de Fcfp

**58 %**

des avoirs en 2023 sont représentés par les particuliers pour 52 100 comptes

**19**  
milliards de volume de paiement

(transactions monétiques, transactions clients et opérations aux guichets) ont été traitées par Marara Paiement au cours de l'exercice 2023, premier exercice complet depuis sa création

**33**

distributeurs automatiques de billets

#### PARC DE CARTES BANCAIRES :

**39 317**  
de cartes *Fenua*

fin 2023

**1 217**  
cartes *Visa*

au 31 décembre 2023

**73 %**

de taux d'équipement en cartes à fin décembre 2023 contre 59 % à fin 2022



# 04

## Faits marquants de l'année 2023

Après la nouvelle dynamique insufflée par le déploiement de son grand plan quinquennal stratégique Ambition 2020, le Groupe OPT a vu l'élan orienté vers ses nombreux challenges ralenti en 2020, mais également en 2021 et 2022, par la crise sanitaire COVID et ses conséquences. Restructuré autour d'objectifs de performance axés sur l'amélioration de ses métiers et celle de son fonctionnement interne, il a vu ses efforts marquer le pas en parallèle d'un ralentissement global de l'économie.

L'exercice 2023 aura d'abord été celui de la prise en compte aiguë de cette nouvelle donne comme moteur pour ajuster encore davantage son adéquation économique avec ses missions de service public. Dans cette perspective, l'exercice 2023 aura été essentiellement placé sous le signe de la mise en œuvre d'un plan de rigueur 2023-2025, qui aura largement prévalu durant l'exercice 2023 avant d'être poursuivi par l'élaboration d'un plan de performance (PREF) 2024-2028 présenté en janvier 2024 et à l'établissement duquel les filiales auront travaillé dès mars 2023.

### Changement de gouvernance

M. Thomas Lefebvre-Segard a été révoqué de ses fonctions de directeur général mandataire social de la SAS ONATI à compter du 30 décembre 2022 et remplacé à partir du 4 janvier 2023 par M. Christophe Bergues, qui a cumulé ces fonctions depuis lors avec celles de directeur de la direction transformation et support. Le même jour, M. Tehina Thuret a été nommé directeur général délégué mandataire social de la SAS ONATI, cumulant ces fonctions avec celles de directeur de la direction télécoms et multimédia.

### Augmentation de capital de la SAS Marara Paiement

Par une délibération du 22 décembre 2023, l'OPT, en tant qu'associé unique de la SAS Marara Paiement, a autorisé la réalisation

d'une augmentation de capital par apport partiel des comptes courants d'associés à hauteur de 168 millions de Fcfp, correspondant à la création de 33 600 actions d'un prix nominal de 5 000 Fcfp chacune. Le nouveau capital atteint ainsi 563 millions de Fcfp, composé de 112 600 actions de la même valeur nominale.

### Contribution pour la solidarité

La taxe sociale intitulée « contribution pour la solidarité » mise en place par une loi de Pays au 1<sup>er</sup> avril 2022 a été supprimée par une loi de Pays datée du 7 août 2023 et portant modification du code des impôts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

### Réduction du capital de la SAS Fare Rata et rachat de la créance de la SAS Fare Rata sur la SAS Marara Paiement

Par une délibération du 18 août 2023, l'OPT, en tant qu'associé unique de la SAS Marara Paiement, a autorisé :

- la réalisation d'une réduction de capital d'un montant de 635 millions de Fcfp ramenant le capital social de la société à 3 675 millions de Fcfp, composé de 367 500 actions d'une valeur nominale de 10 000 Fcfp chacune ;
- la mise en œuvre d'une compensation partielle de créances entre la réduction du capital précitée et la créance rachetée de la SAS Marara Paiement, objet d'une seconde délibération datée également du 18 août 2023.

Suite p. 22 →

### Câble domestique Natitua Sud

Le projet Natitua Sud voué à relier Tahiti aux îles de **Rurutu et Tubuai** par câble sous-marin à fibres optiques et validé par le conseil d'administration de l'OPT en 2019, a abouti, à l'issue de la procédure de consultation, au choix de Alcatel Submarine Networks, au titre de fournisseur de câbles et d'équipements, et de Optic Marine Services, au titre d'installateur du système ; les marchés ayant été conclus en septembre 2021.

Du fait d'un surcoût du projet lié au plan de charge des équipementiers et à la raréfaction des bateaux de pose, des subventions supplémentaires ont été sollicitées et obtenues auprès de l'État et du Pays tandis que le conseil d'administration autorisait le recours au financement bancaire. Un contrat de prêt a ainsi été contractualisé avec la Banque de Tahiti pour un montant de 480 millions de Fcfp sur 10 ans, au taux de 2,3 %.

Le projet Natitua Sud a été mis en service le **4 juillet 2023**, date d'ouverture des offres commerciales aux populations de l'archipel.



### Câble sous-marin Chili-Tahiti

En juin 2023, une mission a été organisée au Chili à l'invitation du ministre délégué chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger du gouvernement français. Le modèle économique présenté alors par Desarrollo Pais, le partenaire du gouvernement chilien en charge du projet, ouvre sur une évolution radicale à savoir faire rentrer Google en tant que nouveau partenaire. En juillet suivant, l'entreprise américaine se déplace à Tahiti pour présenter au président du Pays son projet de plusieurs câbles sous-marins dans la région Pacifique, dont cinq passeraient par la Polynésie, ainsi que pour prospecter. Des échanges sont alors entamés avec la filiale Tahiti Nui Télécom autour de la mise à disposition d'une assise foncière à Papenoo, destinée à **la construction des stations terminales et d'un datacenter**. Pour la partie télécom, le projet est complètement repris par le cabinet du président du Pays ; l'OPT ne participe plus aux échanges avec Google.

### Projet immobilier de la SCI Fare Hinoi

Le 31 janvier 2023, le conseil d'administration a autorisé la construction, par la SCI Fare Hinoi, de l'immeuble Hinoi dédié aux besoins du Groupe et de la Maison des communes pour un coût global de 11,5 milliards de Fcfp (9,1 milliards de Fcfp avec l'aide fiscale en faveur des investissements).

### → Dénonciation des accords collectifs et engagements unilatéraux

Des négociations initiées depuis mars 2022 ont permis d'aboutir en octobre 2023 à de nouvelles conventions d'établissement pour l'OPT, ONATI et Fare Rata, ratifiées par les syndicats OTAHI et A Ti'a I Mua.

En octobre 2023, consécutivement à un jugement en référé et dans un contexte de conflit social ouvert, le conseil d'administration de l'OPT a sollicité la négociation d'une convention commune à ces trois entreprises.

Cette dernière a été signée le 31 janvier 2024 par les confédérations CSIP, CSTP-FO, O Oe To Oe Rima, OTAHI et SAPOT affilié CSIP.

Certaines dispositions de la convention commune renvoyant à des dispositions spécifiques à chaque entreprise, des accords complémentaires ont été négociés et signés entre août et septembre 2024.

Suite p. 24 →

→ Suite à l'inflation des coûts de construction évaluée à + 1,6 milliard de Fcfp, le projet est réorienté vers **les besoins exclusifs et actualisés du Groupe**. Fin octobre 2023, le conseil d'administration autorise le projet avec un budget prévisionnel ramené à 6,1 milliards de Fcfp (en intégrant la même aide fiscale).

### Suivi de la maîtrise des risques

#### ● En matière de risques

Suite à la livraison en fin d'année 2022 de la **première cartographie des risques Groupe** réalisée par l'OPT, le traitement de ces risques majeurs se poursuit au sein des différentes entités.

#### ● En matière de contrôle interne

Le chantier de formalisation des procédures clés de la Holding s'est poursuivi en parallèle de contrôles sur les risques liés à la sécurité des systèmes d'information et aux fraudes. Des actions de sensibilisation à la culture du risque au niveau du Groupe ont également été organisées et **cinq axes identifiés sur l'année** pour permettre à la Holding de renforcer sa coordination globale.

#### ● En matière de conformité anticorruption

Le déploiement des chartes ainsi que la plateforme de signalement, initialement prévus courant du premier semestre 2023, ont été **reportés à l'exercice suivant** du fait du manque d'effectif constaté.

#### ● En matière de démarche qualité

La démarche qualité Groupe visant la **certification ISO 9001 version 2015**, pour laquelle les SAS Marara Paiement et PCS ont été retenues comme pilotes, a été lancée en octobre 2022. Leur audit de certification a été mené fin octobre 2023 par l'AFNOR, un auditeur externe, et abouti à leur certification.

### Délégation de service public OPT/ONATI

Deux procédures ont été initiées contre l'OPT en octobre 2022 par Pacific Mobile Télécom (PMT) pour, respectivement, contester la conformité mais aussi réclamer l'annulation du refus d'abroger, émanant du président du Pays, les alinéas 2 à 5 de l'article 28 de la loi du Pays n° 2019-21 du 7 décembre 2009 en vue d'obtenir **l'annulation de la convention de délégation de service public** passée avec la SAS ONATI.

Concernant l'annulation de la convention de délégation de service public, le tribunal administratif de la Polynésie française (TAPF) a rendu un jugement le 12 septembre 2023, déboutant la partie adverse de ses demandes du fait de la tardiveté de son recours. Ce jugement a fait l'objet d'un appel devant la Cour administrative d'appel de Paris, la date de clôture de l'instruction ayant été fixée au 12 novembre 2024. Dans l'attente de la décision de cette Cour, prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2025, la convention concernée entre l'OPT et sa filiale ONATI reste valable.

### Action indemnitaire de PMT

En octobre 2018, la société Pacific Mobile Télécom (PMT) a saisi le tribunal mixte de commerce en réparation de prétendus préjudices subis en raison de prétendues fautes de la SAS Vini consistant en des pratiques de discrimination tarifaire et de fidélisation abusive. Le 1<sup>er</sup> décembre 2023, **le tribunal susmentionné a débouté PMT** de sa demande et l'a condamnée à verser 5 millions de Fcfp. PMT a fait appel de cette décision en février suivant.

### Autorité polynésienne de la concurrence

En novembre 2021, l'Autorité polynésienne de la concurrence (APC) a été saisie par la société Viti d'un dossier relatif à des pratiques mises en œuvre dans le secteur des télécommunications. ONATI a répondu à un questionnaire de l'organisme en juin 2023. Un second questionnaire portant sur une procédure au fond, reçu début mai, était toujours en cours d'instruction à la fin de l'exercice.

**EN OCTOBRE 2022, UNE DEMANDE DE MESURES CONSERVATOIRES A ÉTÉ INTRODUITE AUPRÈS DE L'APC**

Parallèlement, en octobre 2022, une demande de mesures conservatoires a été introduite auprès de l'APC toujours, portant sur le tarif d'itinérance 2G (voix et SMS) dans les archipels éloignés. En mars 2023, l'instance s'est prononcée en défaveur de ONATI et a accompagné sa décision de mesures conservatoires dans l'attente d'une décision au fond. ONATI a déposé en avril suivant un recours en annulation devant la Cour d'appel de Paris, qui a confirmé ces mesures en juillet. Le 4 août 2023, ONATI a déposé **un pourvoi en cassation**.





### Investissement télécoms

La filiale ONATi a réalisé 4,3 milliards d'investissements (dont 1,422 milliard de Fcfp au titre du service public) en 2023 afin d'améliorer ses infrastructures télécoms, assurer l'accès au haut débit et améliorer la connectivité du plus grand nombre de Polynésiens. Grâce à **la mise en service de Natitua Sud en juillet 2023**, ONATi a notamment déployé le réseau FTTh dans l'archipel des Australes.



### Subventions d'investissements obtenues par ONATi

Un arrêté du conseil des ministres daté du 27 décembre 2023 a accordé une subvention d'investissement à ONATi en vue de poursuivre **le déploiement et la densification du réseau de fibres optiques sur l'ensemble du territoire polynésien**. Le montant de ces investissements est estimé à 860 millions de Fcfp dont 516 millions de Fcfp de subventions, soit 60 %. **Aucun versement n'est intervenu en 2023.**

### Demande d'agrément à l'aide fiscale à l'investissement outre-mer

Le programme d'investissement envisagé par la société ONATi est conduit de façon ciblée en priorisant les investissements dans le très haut débit mobile et fixe pour répondre à l'explosion du trafic, tout en cherchant à développer des réseaux moins énergivores.

Pour réduire le coût de financement, ONATi a déposé le 15 novembre 2021 une demande d'aide fiscale à l'investissement outre-mer. Après avis favorable du ministre délégué chargé des Outre-mer, ce programme d'investissement a bénéficié d'une aide fiscale :

- le 16 décembre 2022, pour **la tranche 2022**, dans la limite de 4 997 462 euros, soit 596 355 847 Fcfp, correspondant à 96 % de l'investissement. Les fonds liés à la rétrocession ont été versés sur le compte d'ONATi par la société de portage le 25 janvier 2023 pour un montant de 1 699 137 euros, soit 202 760 996 Fcfp ;
- le 20 décembre 2023, **la tranche 2023** a bénéficié de l'aide fiscale dans la limite de 4 569 577 euros, soit 545 295 585 Fcfp, correspondant à 100 % de l'investissement. Les fonds liés à la rétrocession ont été versés sur le compte d'ONATi par la société de portage le 29 décembre 2023 pour un montant de 1 553 656 euros, soit 185 400 492 Fcfp.

### Financement des investissements

Dans le cadre du financement de son plan d'investissement, ONATi a contractualisé **deux emprunts auprès de la Banque de Polynésie** :

- une tranche de 1 247,8 millions de Fcfp sur 10 ans au taux fixe de 1,95 % ;
- une seconde tranche de 751,3 millions de Fcfp sur 5 ans au taux fixe de 1,75 %.

En garantie, ONATi a placé une partie de sa trésorerie sous forme de dépôt à terme rémunéré permettant de réduire le coût du financement.

### Signature d'un contrat de partenariat dans l'audiovisuel

La stratégie audiovisuelle d'ONATi a été revue en 2022 et a abouti à la signature d'un **contrat de partenariat avec Canal+** le 3 mai 2023. Ce contrat prévoit notamment que ONATi assure la commercialisation, la facturation et l'encaissement pour le compte de Canal+ contre une rémunération par commission. Ce partenariat a eu un impact sur les comptes 2022 et 2023.

### Subvention de fonctionnement versée par le Pays

La SAS Fare Rata a engagé un plan pluriannuel d'actions visant à optimiser progressivement ses revenus. Néanmoins, ces actions ne seront pas suffisantes pour résorber la totalité du déficit global constaté. Afin de garantir sa pérennité financière et le maintien de ses activités postales, le Pays a attribué le 27 décembre 2023 à la SAS Fare Rata une **subvention de fonctionnement de 1 milliard de Fcfp**, permettant l'équilibre financier de l'activité postale.

### Subvention d'investissement octroyée par le Pays

Le Pays a octroyé à la SAS Fare Rata, dans le cadre du collectif budgétaire de juin 2022, des subventions d'investissement pour un montant total de 363 millions de Fcfp, concernant les projets suivants :

- l'acquisition d'un système d'information de gestion commerciale (**projet Si Niu Ora**) pour un montant de 92 millions de Fcfp (soit 61 % du projet d'un montant de 150 millions de Fcfp) ;
- la rénovation et la reconstruction de bureaux de poste pour 271 millions de Fcfp (soit 81 % du coût total des travaux de 335 millions de Fcfp). Ces travaux ont concerné **six bureaux de poste** aux Tuamotu, Australes et Marquises ainsi qu'à Vaitape et Uturoa.





### Lancement de la market place « Fenua Market » dans le cadre du projet Si Niu Ora

En octobre 2022, la SAS Fare Rata a lancé **Fenua Market**, une **marketplace** dédiée aux commerçants locaux, en partenariat avec la CCISM et l'OSB. Ce projet a été conçu pour répondre aux besoins croissants des commerçants polynésiens en matière de solutions de commerce électronique, conformément à notre mission d'intérêt général s'agissant de développement économique dans les territoires ainsi que dans la perspective de booster l'activité colis de Fare Rata et de développer un pôle d'expertise en matière de nouveaux services logistiques et d'innovations techniques (affranchissement en ligne). Après une phase initiale en août consacrée au recrutement des premiers commerçants, Fenua Market a été officiellement lancée le 4 septembre 2023 et a diversifié son offre en intégrant les prestataires de service.

### Lancement du centre de relation client (CRC) adossé à un serveur vocal interactif (SVI)

La cellule des réclamations a été créée en mars 2022 pour traiter les demandes et plaintes des clients en vue d'améliorer la qualité de leur traitement, de réduire le temps de celui des tickets et d'analyser les données collectées dans la perspective de perfectionner les services clients. Cette initiative a démarré avec une équipe réduite en parallèle de l'installation d'un serveur vocal interactif (SVI) pour optimiser la gestion des appels. La même année, la solution de gestion de tickets Zoho a été intégrée afin d'améliorer le suivi des demandes. En avril 2023, un centre de la relation client (CRC) omnicanal a été officiellement lancé, couvrant divers canaux de communication et services. La prestation externe de gestion des appels, assurée jusque-là

par ONATi, a été remplacée par une solution interne de façon à renforcer le contrôle des interactions avec les clients. L'équipe, désormais composée de cinq agents, gère entre 1 500 et 1 800 requêtes par mois.

### Révision du catalogue des tarifs postaux

Consécutivement à une délibération du 18 août 2023, rendue exécutoire le 7 septembre, le nouveau catalogue des tarifs postaux est entré en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023. Il a été axé sur :

- une simplification et une harmonisation tarifaire via une réduction du nombre des tarifs de 950 à 250 ;
- une prise en compte de la hausse significative des coûts externes ;
- un alignement avec les tarifs postaux en vigueur en Nouvelle-Calédonie et en France.

Il est à noter que le tarif de la lettre de 20 g est demeuré inchangé, à 130 Fcfp, de même que celui des boîtes postales. ●





# États financiers

## Résultats financiers du Groupe consolidés

Au titre de l'exercice 2023, le Groupe OPT a réalisé un chiffre d'affaires net (calculé après élimination des prestations intersociétés) de 22,340 milliards de Fcfp contre 22,822 milliards de Fcfp au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de - 2,1 %.

Le résultat financier, positif, s'établit à 87 millions de Fcfp contre un solde négatif de - 21 millions de Fcfp en 2022.

Le résultat d'exploitation est encore largement négatif à hauteur de - 3,119 milliards de Fcfp en 2023 contre - 2,613 milliards de Fcfp en 2022, soit une baisse de - 19,4 %. Négatif de - 950 millions de Fcfp en 2021, ce résultat d'exploitation avait été pour la dernière fois positif, de 44 millions de Fcfp, en 2020.

De son côté, le résultat exceptionnel s'est traduit en 2023 par un profit de 695 millions de Fcfp contre un profit de 546 millions de Fcfp l'année précédente ; ce qui représente un impact sur la variation du résultat de l'ordre de 149 millions de Fcfp (soit une hausse de 27,3 % comparativement à l'exercice précédent).

Le résultat net consolidé est une perte de - 2,372 milliards de Fcfp en 2023 avec une variation de - 16,4 % par rapport à l'année précédente. L'exercice 2022 avait en effet déjà été une année de perte de l'ordre de - 2,038 milliards de Fcfp, de même que l'exercice juste antérieur marqué, au niveau de ce résultat, par - 319 millions de pertes. Il faut également remonter à 2020 pour retrouver un résultat positif avec un profit de 56 millions de Fcfp.

	2021	2022	2023	VARIATIONS 2023/2022	
	En millions de Fcfp			en %	
<b>Produits d'exploitation</b>	24 993	24 861	24 492	- 369	- 1,5 %
<b>Produits financiers</b>	128	115	256	141	122,6 %
<b>Produits exceptionnels</b>	1 913	1 713	963	- 750	- 43,8 %
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>27 035</b>	<b>26 690</b>	<b>25 712</b>	<b>- 978</b>	<b>- 3,7 %</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	25 943	27 474	27 611	137	0,5 %
<b>Charges financières</b>	76	136	169	33	24,3 %
<b>Charges exceptionnelles</b>	1 278	1 167	268	- 899	- 77 %
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	116	30	128	98	326,7 %
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>27 413</b>	<b>28 807</b>	<b>28 176</b>	<b>- 631</b>	<b>- 2,2 %</b>
<b>BÉNÉFICES OU PERTES</b>	<b>- 377</b>	<b>- 2 117</b>	<b>- 2 465</b>	<b>- 348</b>	<b>- 16,4 %</b>



### TOTAL DES PRODUITS\* :

# 25,712

milliards de Fcfp

en baisse de - 978 millions de Fcfp par rapport à 2022, soit - 3,7 %

*\*hors produits réalisés avec les sociétés du Groupe*

### CHARGES D'EXPLOITATION :

# 27,611

milliards de Fcfp

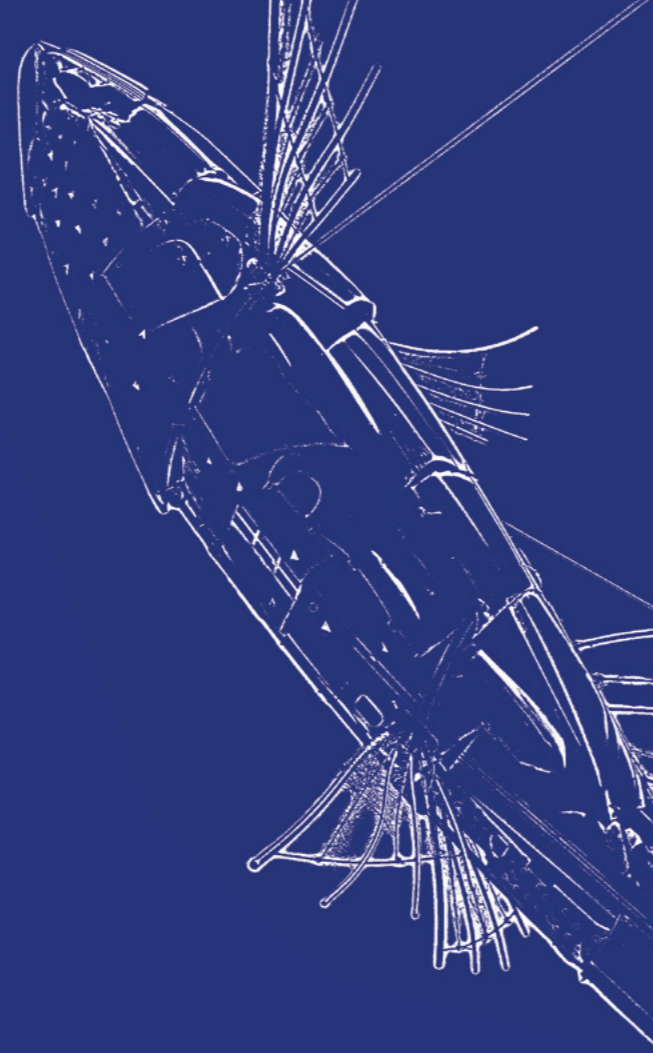
contre 27,474 milliards de Fcfp sur l'exercice précédent, soit une hausse de 0,5 % contre 5,9 % sur l'exercice précédent

Une baisse du chiffre d'affaires de 482 millions de Fcfp et une augmentation des charges d'exploitation de l'ordre de 137 millions ont largement contribué à accentuer un déficit d'exploitation qui a atteint 3,119 milliards de Fcfp en 2023 contre 2,613 milliards en 2022. Ce qui représente une dégradation du résultat de 506 millions de Fcfp.

Le résultat financier, positif à hauteur de 87,1 millions de Fcfp, et le résultat exceptionnel affichant un profit de 695,5 millions de Fcfp, malgré un impôt sur les bénéfices de 128,5 millions de Fcfp, permettent au Groupe de ramener la perte d'exploitation de 3,119 milliards de Fcfp à une perte nette de 2,372 milliards de Fcfp, contre une perte nette de 2,038 milliards en 2022.

Suite p. 32 →

→ L'aide du Pays à la filiale Fare Rata, même ramenée à 1 milliard de Fcfp en 2023 comme en 2022 (contre 1,175 milliard en 2021), a permis de limiter de manière très conséquente la perte du Groupe OPT. Cette aide financière est donc toujours aussi indispensable à sa survie. ●



## Bilan actif

	2023			2022		VARIATIONS		
	en millions de Fcfp						en %	
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	20 963,5	13 502,8	7 460,7	7 936	- 475,3	- 6 %		
<b>Immobilisations corporelles</b>	110 637,9	70 565,8	40 072,1	37 334,4	2 737,7	7,3 %		
<b>Immobilisations financières</b>	3 641,7	7,8	3 633,9	1 091,1	2 542,8	233 %		
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>135 243,1</b>	<b>84 076,1</b>	<b>51 166,7</b>	<b>46 361,6</b>	<b>4 805,1</b>	<b>10,4 %</b>		
<b>Stocks et encours</b>	1 535,3	124,8	1 410,4	1 380	30,5	2,2 %		
<b>Créances</b>	10 593,3	1 063,2	9 530,4	14 138	- 4 607,6	- 32,6 %		
<b>Disponibilités et divers</b>	27 224,5	0	27 224,5	29 126,8	- 1 902,3	- 6,5 %		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>39 553,4</b>	<b>1 188</b>	<b>38 165,4</b>	<b>44 644,8</b>	<b>- 6 479,4</b>	<b>- 14,5 %</b>		
<b>Impôt différé actif</b>	0	0	0	133,6	- 133,6	- 100 %		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>174 596,5</b>	<b>85 264,1</b>	<b>89 332</b>	<b>91 140</b>	<b>- 1 808</b>	<b>- 2 %</b>		

## Bilan passif

	2023		2022		VARIATIONS			
	en millions de Fcfp						en %	
<b>Capitaux propres</b>	44 398,4	47 130,5	- 2 292,1	- 4,9 %				
<b>Provisions pour risques et charges</b>	404,1	424,6	- 20,5	- 4,8 %				
<b>Dettes financières</b>	23 378,5	20 924,8	2 453,7	11,7 %				
<b>Avances et acomptes reçus</b>	596,2	914,9	- 345,7	- 37,8 %				
<b>Dettes diverses</b>	6 866,6	8 947,2	- 2 080,6	- 23,3 %				
<b>Produits constatés d'avance</b>	13 275,2	12 798	477,2	3,7 %				
<b>DETTES</b>	<b>44 089,5</b>	<b>43 584,9</b>	<b>504,6</b>	<b>1,2 %</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>89 332</b>	<b>91 140</b>	<b>- 1 808</b>	<b>- 2 %</b>				



## Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

### En matière de gouvernance

Le début de l'année 2024 sera essentiellement marqué sur ce plan par le remplacement du Président-directeur général de l'OPT. Conformément à l'arrêté n° 46 CM du 18 janvier 2024, **Mme Hinatevahinetureiariki Delva** a été nommée en qualité de directrice générale de l'Office des postes et télécommunications pour succéder à Jean-François Martin à compter du 1<sup>er</sup> février 2024. En tant que présidente du conseil d'administration de l'OPT, elle portera le titre de Présidente-directrice générale.

### En matière de gestion financière du Groupe OPT

Dans le contexte d'une situation financière caractérisée notamment depuis 2019 par le déficit structurel de la SAS Fare Rata, compensé depuis 2020 par le versement par l'OPT à sa filiale d'une subvention d'équilibre en complément de celle versée par le Pays, ainsi que par le comblement, depuis 2022, par l'OPT toujours, des déficits de la SAS Marara Paiement afin d'éviter une remise en cause de son activité par l'autorité de tutelle (ACPR), des actions d'importance ont été mises en œuvre.

Après la signature, en 2020, entre le Pays, l'OPT et Fare Rata, de la convention d'objectifs de performance, visant en premier lieu la réduction des charges de fonctionnement, c'est d'abord un **plan de rétablissement des équilibres financiers 2023-2025 qui a prévalu lors de l'exercice 2023**. Chaque filiale du Groupe OPT y a travaillé dès mars 2023. **Ce premier plan a ensuite pris la forme d'un plan de performance (PREF), élaboré pour la période 2024-2025, avec une extension du plan d'affaires jusqu'à 2028**. La présentation officielle de ce deuxième plan désormais établi pour la période 2024-2025 est intervenue en janvier 2024. Son application rigoureuse ainsi que le suivi continu des résultats témoigneront de la volonté du Groupe OPT d'assurer la continuité de son exploitation et la pérennité de ses activités dans les années à venir, malgré les déficits financiers rencontrés.

En parallèle de ces conséquents et durables efforts d'optimisation à son niveau et de l'implication de son personnel, le soutien financier du Pays reste essentiel pour la continuité d'exploitation du Groupe OPT, dans le cadre anticipé d'une diminution progressive des subventions dudit Pays. Au 31 décembre 2023, **une subvention d'un milliard de Fcfp était inscrite au budget** de celui-ci pour l'exercice 2024 et **une subvention complémentaire** avait d'ores et déjà été inscrite au collectif budgétaire du mois d'octobre 2024.

De manière plus ponctuelle, une **revalorisation de certains tarifs postaux (courriers de 20 et 100 g, abonnements aux boîtes postales) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024** était en cours d'élaboration en 2023 avant adoption examinée en conseil d'administration du Groupe OPT puis en conseil des ministres.

Une revalorisation d'autres tarifs postaux sera en outre désormais effective chaque année au 1<sup>er</sup> janvier sur la base de la variation, sur les douze derniers mois glissants disponibles, de l'indice général des prix à la consommation publié par l'ISPF.

### En matière réglementaire et judiciaire

L'exercice 2023 a été ponctué par la **poursuite du litige avec la SAS Pacific Mobile Télécom**, initié en octobre 2022 et visant essentiellement à obtenir l'annulation de la délégation de service public octroyée à la SAS ONATi pour la gestion du service public des télécoms. Alors que les conclusions émises le 18 décembre 2023 par Mme la rapporteuse générale du conseil d'État rappelaient que la Polynésie pourrait se prévaloir de particularités locales pour mettre en place un régime dérogatoire à la mise en concurrence plus souple afin de tenir compte des spécificités territoriales, l'examen des deux contentieux en cause s'est poursuivi, notamment devant le tribunal administratif de la Polynésie française (TAPF).

Suite p. 36 →

→ Déboutée de sa demande d'annulation de la convention de service public de l'OPT à sa filiale ONATi le 12 septembre 2023 pour ne pas avoir déposé son recours dans le délai raisonnable d'un an après avoir pris connaissance de la convention d'attribution de cette délégation de service public (signée le 31 décembre 2018), la SAS Pacific Mobile Télécom a fait le choix de faire appel de ce jugement devant la Cour administrative d'appel de Paris, prolongeant ainsi cette procédure.

Le second recours concernant l'illegalité en tant que telle des alinéas 2 à 5 de l'article 28 de la loi du Pays n° 2019-21 du 7 décembre 2009 concernant le régime dérogatoire à la mise en concurrence dont les nouvelles dispositions ont servi de base

à la rédaction des deux conventions de délégation de service public signées entre l'OPT et ONATi, d'une part, pour la gestion du service public des télécoms, et l'OPT et Fare Rata, d'autre part, pour la gestion du service public postal et des services financiers, était voué à faire l'objet d'un deuxième jugement du TAPF attendu à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Dans un tout autre registre, des **travaux portant sur le code des postes et télécommunications** étaient également prévus pour 2024 avec une échéance fixée au premier trimestre 2025. Ces évolutions réglementaires ont pour objectifs de permettre la continuité des activités du Groupe OPT, de clarifier celles qui relèvent de missions d'intérêt général et de services publics, et de sécuriser des mécanismes de financement des activités non rentables rendues au bénéfice de la population sur l'ensemble des archipels.

### En matière de recherche et développement

Durant l'année 2023, la SAS Tahiti Nui Télécom a réalisé pour le compte de Ahitea, la société en charge de réaliser une ferme photovoltaïque pour les besoins spécifiques en énergie du Groupe OPT, deux études exploratoires liées aux énergies renouvelables dans le cadre de l'élaboration en cours de sa stratégie de décarbonisation de son énergie.

En parallèle, Tahiti Nui Télécom et ses partenaires Kyndryl et Nokia se sont attachés à poser les bases à la fois d'une offre de *cloud* à destination des DSI du Pays et de l'évolution prévisible des cœurs de réseaux.

Enfin, la SAS Pacific Cash Services (PCS), s'appuyant sur son partenaire métropolitain Brink's France ainsi que sur sa qualité de membre de la Fédération des Entreprises de la Sécurité Financière (FEDESFI), était engagée, en fin d'exercice 2023, à poursuivre sa veille technologique et réglementaire portant sur plusieurs sujets d'actualité (procédures de sécurité, gestion des personnels, risques métiers, etc.). ●





## Un engagement historique au service de la population polynésienne

Constitué en 1957 afin de structurer le réseau permettant notamment d'acheminer le courrier aérien dans toutes les îles desservies et de servir de socle au développement des télécommunications au *Fenua*, l'Office des Postes et Télécommunications est depuis lors un acteur économique majeur de la Polynésie française. Dédié au service de sa population et conscient de longue date des enjeux liés à la responsabilité sociétale des entreprises (ou RSE), il est un partenaire historique de nombreux événements et manifestations qu'il met un point d'honneur à continuer à soutenir malgré les aléas financiers rencontrés ces dernières années.

L'Office des Postes et Télécommunications, fort d'une relation organique avec la population polynésienne depuis son origine, n'a pas attendu que les principes de la responsabilité sociétale des entreprises s'expriment à travers la formalisation de grands concepts partagés à l'international pour s'engager dans cette démarche et surtout manifester les valeurs qui la sous-tendent.

Il a noué très tôt des partenariats désormais historiques avec de nombreuses entités, manifestations culturelles et sportives, actions publiques comme privées mises en œuvre aux bénéfices divers des Polynésiens, témoignant de son engagement profond et même fondateur en matière de prise en compte de l'humain et de l'environnement dans ses activités.



Si cet engagement ne s'est jamais démenti, décliné sous formes de partenariats financiers, de participations matérielles et humaines, d'opérations de sponsoring et, de plus en plus, d'actions menées auprès de ses collaborateurs, un frein important y a été donné par la crise liée à la COVID 19. En marge des conséquences importantes de cette crise sur l'économie locale, deux exercices, 2020 et 2021, ont en effet été caractérisés par l'annulation de nombreux événements inscrits parfois depuis des décennies au calendrier local.

Au sortir de cette situation extraordinaire, il a paru primordial au Groupe OPT de montrer l'exemple, malgré la tourmente financière et organisationnelle qu'il avait lui-même traversé, en continuant à honorer ses engagements solidaires dès qu'un retour « à la normale » était survenu. Alors que de nombreuses entreprises plus modestes de la place ont marqué le pas en la matière, le Groupe OPT s'est efforcé de maintenir sa position, fondée sur la solidarité, une participation active à la vie locale au sens large et un soutien renforcé aux plus défavorisés.

Suite p. 40 →



C'est pourquoi, alors même que sa propre situation financière lui a rendu particulièrement délicats, durant l'exercice 2023, cette posture et le maintien de cet engagement, dont il a été en partie contraint de revoir le périmètre, le Groupe OPT a continué à se centrer sur la solidarité en veillant à maintenir prioritairement son soutien à toutes les actions menées par les services sociaux et de santé pour lesquelles il a été sollicité (**opération rentrée des classes**, soutien au **service de néonatalogie de l'hôpital**, soutien à **l'association en faveur des autistes Entre deux mondes**, à **l'Utilibus**, etc.) ainsi qu'à de nombreuses initiatives privées œuvrant en faveur de ces publics, à commencer par la **Saga**. Il s'est également toujours activement associé aux actions gouvernementales, souvent elles-mêmes adossées à des Journées mondiales solidaires, telles que la **Journée du handicap** ou le **premier Hackathon Big Bloom** lancé par le Pays. Notons en particulier, pour 2023, sa participation au **Natiday**, une journée solidaire d'insertion en faveur des sans-abris, organisée par l'association Te Torea et portée par le Pays. À cette occasion, la SAS Fare Rata a proposé un

contrat de travail à une personne sans-abri en vue de la sortir de la précarité ; contrat qui a désormais pris la forme d'un CDI.

Concernant les engagements relevant d'autres domaines, si, comme en 2022 déjà, les contributions financières directes du Groupe OPT ont pu être revues à la baisse, elles ont toutefois largement persisté. Et ce essentiellement par le biais de ses filiales, conformément à une grande orientation marquante de cet exercice 2022, qui avait entériné le principe du renforcement de certaines des marques du Groupe (**à commencer par sa marque phare Vini, aux prises avec le concurrent le plus important**) à travers un soutien actif aux événements désormais porté par les filiales plutôt que par la Holding.



Enfin, le Groupe OPT continue à être attentif à promouvoir la RSE en interne, dans la continuité d'opérations déjà organisées les années précédentes (avec la **FAPE**, par exemple, pour la mise en place de **jardins partagés cultivés sur le principe de la permaculture dans les enceintes de certains bureaux de poste de Fare Rata**, etc.). Mais également par l'entremise d'actions, opérations et interventions nouvelles, à commencer par celle encadrée par une **convention signée avec le comité de la Polynésie française de la ligue contre le cancer**. Ce rapprochement a d'ailleurs été l'occasion de plusieurs actions relevant à la fois de la RSE interne et de la RSE externe puisque si cette convention, signée pour 3 ans, autorisait, dès l'exercice 2023, les collaboratrices du Groupe OPT à se faire dépister tout au long de l'année durant leurs heures de travail, elle a aussi débouché sur l'organisation

d'une journée exceptionnelle de sensibilisation ouverte au grand public et programmée durant Octobre Rose, le 13 octobre, au sein du Complexe sportif de l'OPT, à Pirae. Au chapitre des nouveautés de l'exercice, notons encore les formations écoresponsables proposées par Ninamu Solutions à une vingtaine de collaborateurs du Groupe ou bien le lancement officiel en interne d'une démarche RSE Groupe, adossée à un questionnaire transmis à tous les personnels.

Suite p. 42 →

## Les principales opérations du Groupe OPT en 2023

### En soutien à la culture, au patrimoine et aux arts

- Heiva i Tahiti (Vini)
- Heiva des écoles (Vini)
- 20<sup>e</sup> édition du FIFO (Festival international du film documentaire océanien)
- Miss Tahiti 2023 (Vini et Fare Rata)
- Tahiti Fashion Week 2023 (Vini)

### Dans le domaine du sport et de la cohésion sociale

- Shiseido Tahiti Pro 2023 à Teahūp'oo (Vini)
- Te Aito/Super Aito
- Hawaiki Nui Va'a (Vini) en notant que cette édition a été marquée par une grande victoire de la Team OPT à cette course de va'a mythique
- Participation de l'association pour les malvoyants Mata Hotu à Hawaiki Nui Va'a
- Les Trophées du sport (Vini)
- Championnat de basket-ball corporate (victoire de la Team OPT)
- Championnat de tennis de table corporate (victoire de la Team OPT)
- Triathlon des entreprises

### En matière d'engagement sociétal

- Participation à l'opération « Sauvons des vies sur nos routes »
- Téléthon
- Course La Tahitienne
- Sapins du cœur
- Sans oublier le soutien à FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion), au Village d'enfants SOS de Papara ainsi qu'en faveur de l'association Te Vahine No Pare Nui œuvrant également auprès des enfants

### En matière d'environnement

- « Célébrons la nature » - la Ora Te Fenua avec la FAPE (prix de 150 000 Fcfp attribué)
- Semaine européenne de réduction des déchets avec Fenua Ma
- Réalisation de l'œuvre Te Marama Nui par l'équipe du Festival Ono'u (Sarah Roopinia) à partir de carcasses de voitures (aéroport de Huahine)





Office des Postes  
et Télécommunications

26 rond-point de la base marine, Fare Ute  
BP 605 - 98713 Papeete

[www.opt.pf](http://www.opt.pf)

Rédaction : Virginie Gillet  
Conception graphique et maquette : Jessica Antoine